State Gen Reserve
Pamph. 4° 33798 a
Case
FRC
26212

LETTRE

DE

M. C.-F. DE VOLNEY,

A

M. LE COMTE DE S..... T.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE (1)

DE

M. C.-F. DE VOLNEY,

A

M. LE COMTE DE S.....T.

MONSIEUR LE COMTE,

QUE ma Brochure sur les Etats-généraux contienne des erreurs; que je me sois trompé sur quelques *conditions* de leur *légalité*, rien de si naturel. Novices, pour la plupart, en ces matieres, nos premiers pas doivent être des chûtes.

Que *plus avancé* que moi, vous m'ayez redressé; que rendant mes méprises palpables, vous m'ayez atteint de présomption, d'incapacité; j'étois résigné à la correction, & je n'eusse pas cru payer trop cher d'un peu de honte, l'acquisition d'une vérité.

Mais que, censeur de mon Ouvrage, vous attaquiez aussi ma personne; que joignant l'offense du persifflage à l'amertume de l'inculpation, vous prétendiez réfu-

(1) Pour l'intelligence de cette Lettre, il faut être prévenu que l'Auteur publia, au commencement de Novembre, la Brochure intitulée: Conditions nécessaires à la légalité des Etats-Généraux, & que M. le Comte de S.....t, depuis quelques jours, y a répondu par une ANALYSE, où, sans réfuter l'Ouvrage, il diffame la personne.

er mes opinions, en flétriſſant mon caractere, voilà ce que je n'attendois pas, & ce que je ne dois point ſouffrir. Je puis renoncer à la gloire des talens, mais non à l'eſtime publique.

Vous m'avez provoqué bien gratuitement, Monſieur le Comte, dans votre *Analyſe*. Auriez-vous cru m'en impoſer par votre rang ? Votre conſcience ne vous dit-elle pas que quand on a vu de près les hommes de votre claſſe, ils ne peuvent plus en impoſer que par des vertus ?

Vous m'avez outragé devant le Public ; c'eſt devant le Public que je dois vous traduire. Il eſt mortifiant pour moi de paroître devant lui en accuſé : mais quand je lui aurai dit que vous me carreſſez d'une main, en me frappant de l'autre ; que vous me louez dans des ſociétés, en me détractant par écrit ; que vous me recherchez, en me dénigrant ; peut-être ſera-t-il encore plus fâcheux pour vous de paroître en accuſateur.

Je prends en main votre Brochure... Pour commencer par votre Ouvrage, où dois-je commencer, Monſieur le Comte ? Dois-je apprendre au Public que les ſept premieres pages ne ſont pas de votre main ? Quoi ? Homme noble ! pour vaincre un Roturier, il ne vous ſuffit pas de vos armes ? il vous faut en emprunter ? & de qui ? d'un autre *Roturier* tel que moi ?

En apprenant ce trait, je m'étois indigné. Je taxois de trahiſon à notre Ordre, la complicité de mon Confrere : mais, mieux inſtruit, j'ai reconnu qu'elle n'étoit que ſéduction ; il croyoit auſſi s'élever contre un traître.

Et voilà votre art de régner, Gentilshommes !

Peu nombreux, & réellement foibles, ſi vous êtes forts, c'eſt de notre force; ſi vous nous ſubjuguez, c'eſt de notre bras même. Vous nous déſuniſſez pour nous oppoſer; & pour diſſoudre votre empire, il nous ſuffit de nous entendre.

Nous nous ſommes entendus; & nos principes ſe trouvent d'accord, parce que nos intérêts ſont les mêmes. Nous nous ſommes dit: Les hommes nobles ſont nos ennemis; s'ils nous approchent, c'eſt pour nous diviſer; s'ils nous carreſſent, c'eſt pour nous corrompre: nous ſommes pour eux des inſtrumens dont ils ſe ſervent à nous battre; & quand ils s'en ſont ſervis, ils les briſent eux-mêmes; &, dans l'inſtant, Monſieur le Comte, le Pamphlet du *Dialogue* (1) en a fait preuve à mon Confrere.

Je reſpecte donc une main amie dans vos 7 premieres pages; duſſai-je paſſer condamnation ſur ce qu'elles contiennent. Mais quand mon concitoyen & moi, nous aurons parcouru enſemble les originaux des capitulaires; quand nous aurons diſcuté ce que ſont *des loix écrites dans le cœur*, nous tomberons d'accord, ou que nous n'avons point de conſtitution, ou qu'il faut la refaire.

Maintenant, ce ſont vos paroles.

« L'Auteur entend-il parler des loix féodales, » quand il traite nos loix de *barbares*? Diſtinguons » les tems. Elles étoient en effet *barbares*, ces loix » que dictoient les grands vaſſaux, lorſqu'au déclin » de la ſeconde race ils *uſurpoient inſolemment* l'au-

(1) Voyez Dialogue ſous le Ballet de S. Michel, entre un Bedeau, un Avocat, & un Etudiant en Droit.

» torité Souveraine, & qu'ils profitoient de l'anarchie » *affreuſe* où l'Etat étoit plongé, pour établir un ré- » gime féodal auſſi *monſtrueux* que *barbare* ».

Voilà bien de l'enthouſiaſme pour un Haut-Juſticier !

M. le Comte, ſi l'amour du bien public eſt une *hypocriſie miniſtérielle*, la haine de la *féodalité* ne ſeroit-elle point par haſard, *une hypocriſie ſeigneuriale ?* & devons-nous croire ſérieuſement au *Civiſme* (1) de l'un des trois Gentilshommes qui ont ſuſcité dans l'Anjou le procès des bois, & qui ont prétendu rapiner les arbres de toute une Province, préciſément par l'invocation de ces *loix ſi barbares* ?

Les grands Vaſſaux profitoient de l'Anarchie : & qui la cauſa cette Anarchie, ſinon ces grands Vaſſaux eux-mêmes ? Si leur race eſt preſque perdue, leur eſprit eſt-il bien éteint ?

« Mais la féodalité établie par Charlemagne étoit » le *chef-d'œuvre* de la politique & l'ouvrage de la » plus profonde ſageſſe. Elle étoit admirable cette chaîne » qui lioit le Souverain à ſes Peuples, &c. » !

La féodalité de Charlemagne, M. le C., je n'en avois jamais ouï parler. *Si cette chaîne qui lioit le Souverain à ſes Peuples*, étoit une chaîne de ſimple ſubordination, le Gouvernement de Charlemagne étoit un *régime ſocial ;* ſi c'étoit une chaîne de ſervitude, liant un Peuple *ſerf* à une faction de *maîtres*, c'étoit un *régime féodal ;* & ne convenez-vous pas que celui-là ne commença *qu'au déclin de la ſeconde race* ?

J'ai demandé dans la variété des pouvoirs de nos

(1) C'eſt-à-dire, eſprit citoyen.

Rois, à quelle époque on devoit les prendre ; & vous me répondez, » au regne de Charlemagne, parce qu'il » eſt preſque le ſeul de nos Souverains qui n'ait pas fait » les loix pour les circonſtances ». Mais, M. le Comte, la ſageſſe conſiſte-t-elle à les faire contraires ? Je ſuis plus juſte que vous ; j'apperçois votre idée, & elle eſt grande. Vous voulez dire que les loix doivent poſer ſur les rapports naturels & éternels des hommes, & non ſur les cas accidentels. Ai-je dit autre choſe ?

« . . . . Ses capitulaires forment notre droit pu-
» blic, & ſont conſidérés comme les baſes conſtitu-
» tionnelles de l'Etat. »

Mais s'il n'y étoit queſtion ni de diſtinction en claſſe Roturiere & claſſe Noble, ni de délibération par *ordres*, ni d'exemption d'impôt, ni de prérogatives excluſives pour les places, ni de partage noble, ni de droit de chaſſe & de haute & baſſe Juſtice, ni de différence à obſerver pour décoler ou pendre un Gentilhomme; les accepteriez-vous pour *conſtitution* ? Prenez-y garde, M. le Comte, on pourroit vous mener loin avec de l'érudition.

Je pourrois vous demander ce que vous entendez enſuite par *conſtitution régénérée*, lorſqu'en même tems vous inculpez les *changemens* comme *dangereux* ; mais je n'aime point les queſtions ſubtiles. On fait de très-longues lettres, & l'on ne s'entend point.

J'ai adreſſé au Parlement de Paris une Remontrance du même ton qu'il en a adreſſé au Roi pluſieurs, que vous & moi nous admirons ; & vous appellez la mienne une *diatribe* ; vous dites que je *répands le blâme* & les *reproches à la place des actions* de *grace et des*

hommages qui lui ſont dûs ? Vous n'êtes pas de bonne foi, Monſieur ; reliſez mon livre (1). J'ai *préludé par les rendre*, ces actions de grace : j'ai dit que, dans le tems de l'oppreſſion, je me ſerois gardé d'élever une voix accuſante ; mais que, puiſque les Parlemens *de retour à leur puiſſance*, *retournoient à leur ancien eſprit*, il étoit tems de proteſter. J'ai dit qu'à tort le Parlement de Paris avoit prétendu nous repréſenter ; qu'à tort il avoit depuis ſi long-tems enregiſtré tant d'impôts ; que trop tard il avoit ſévi contre les lettres de cachet ; & j'ai omis qu'en 1703, il les avoit enregiſtrées. J'ai dit qu'il avoit proſcrit une foule de bons livres, & j'ai omis qu'il avoit ſcellé de la peine de mort, l'eſclavage de la Preſſe : j'ai dit tout cela ; je le répete ; je le ſoutiendrois dans les chambres aſſemblées, & perſonne n'oſeroit me démentir ; & quand à cette occaſion, vous me taxez de calomnie, vous en taxez toute la France. Avec plus de décence & de vérité, M. le Comte, je vous taxe de flatterie ; mais, moi, je n'ai pas de procès au Parlement, & quand j'en aurai, je ne demanderai que Juſtice, & ma confiance & ma hardieſſe ſeront aux Magiſtrats un hommage d'eſtime.

J'ai dit que ſi la déciſion des Notables étoit contraire à nos droits, nous la rendrions illégale en la rejettant ; & que ſi elle y étoit conforme, nous la légaliſerions en l'acceptant ; & vous dites : « ſeront-ce » les opinions ſéparées, individuelles, qui prononceront » cet arrêt d'adoption ou de réſiſtance ? »

(1) Voyez pages 9 & 10.

Et

Et comment se forme l'opinion publique, sinon du résultat des opinions particulieres? Le tout existe-t-il avant ses parties? Vous dites, « la Nation sera-t-elle assem-» blée pour juger, si on l'a rassemblée légalement ».

Si c'est là une absurdité, vous-même la répétez sans cesse; car, en demandant la forme de 1614, vous admettez la clause (pag. 12), *sauf à eux de se reformer*; par conséquent, *de juger de leur illégalité*. Mais je vous le demande à mon tour; dans les affaires qui se sont passées cet été, la Nation a-t-elle été rassemblée pour juger de l'illégalité? & le prononcé de l'opinion publique est-il équivoque? & les faits dérivant de ce prononcé sont-ils imaginaires?

Vous remarquez que j'ai dit, *que le Roi n'a que le pouvoir exécutif*: est-ce que vous pensez autrement?

Vous me faites la grace d'approuver la clause du choix libre des Electeurs; mais vous dites *que cette clause même résiste à un avis de Notables*. Ainsi, quand vous consultez un Avocat sur une affaire, l'avis de cet Avocat gêne votre liberté!.... Cela peut être dans le sens où vous prenez le mot; mais il éclaire votre justice; & c'est de la justice que nous voulons, bien plus encore que de la liberté.

J'ai envie de vous dire à mon tour, que si la forme de 1614 nous oblige, nous ne sommes plus libres. M. le Comte, qu'est-ce que la liberté?

Selon vous, *c'est la faculté de faire un choix arbitraire, comme en 1576, où l'on voit le Prévôt des Marchands l'Huillier, Augustin le Prévôt, Echevin; & l'Avocat Versoris, n'avoir entr'eux trois qu'une voix;*

& M. de Beauharnois, en 1614, paroître dans la double qualité de Député de la Nobleſſe & de Député du Tiers-Etat, pour le même Bailliage d'Orléans.

M. le C. voici la troiſieme fois que je vous trouve confondant les termes & les idées. Vous avez appelé féodalité, un régime ſocial; calomnie, un expoſé vrai. Vous appellez ici liberté le déſordre. Quand on confond ainſi les idées en logique, & les mots en grammaire, on eſt bien près de confondre les actions en morale.

Pour nous qui faiſons notre étude de donner à chaque choſe ſon vrai caractere, nous ſoutenons que *ce choix* pretendu *libre*, eſt un defaut abſolu de toute regle, de toute méthode: & ſi l'état ſocial n'exiſte que par l'obſervation de rapports réciproques, ſi le gouvernement eſt une figure géométrique, où rien ne ſe meut iſolement; comment peut-on ſe permettre d'y opérer à l'arbitraire? Ce ſeroit donc une bonne forme de voter pêle-mêle; Payſans, Bourgeois, Curés, Seigneurs, Enfans, Vieillards? L'adopteriez-vous, MM. de la Nobleſſe, vous qui dans ce moment parlez tant de combinaiſons?.... Je vous entends...Vous voudriez nous faire opérer en aveugles, parce que vous redoutez les vues claires; vous voudriez que, comme en 1576, les voix du peuple ſe priſſent par réduction, parce que vous êtes en petit nombre: & M. le Comte cite avec complaiſance *Beauharnois*, parce q'uil voudroit lui reſſembler; mais l'ancien nous a donné des leçons qui nous préſerveront du moderne.

C'eſt une choſe vraiment plaiſante que le raiſonnement des Nobles ſur cette queſtion: ils ſont eſſen-

tiellement distincts de nous : leurs intérêts ne sont pas les nôtres ; ils sont même totalement contraires ; & ils veulent nous persuader de les prendre pour nos Procureurs ; ils s'efforcent de nous faire accroire qu'ils ménageront notre bourse, si nous voulons la leur confier ; et, pour nous induire à cette folie, il n'est sophisme qu'ils n'inventent : tantôt ils nous traitent *d'ordre* à *ordre*, & sous l'illusion du mot ils demandent l'égalité respective des trois, comme s'il n'y en avoit pas deux ligués contre le troisieme ; & comme si le nôtre qui compose la masse de la Nation, devoit même souffrir de se voir balancé par les deux autres : tantôt ils piquent notre amour-propre, en supposant que l'on gênera notre liberté si l'on nous empêche de les choisir pour députés ; comme si les *gardes-fous* étoient des *entraves*, & comme si, avec nos emplois, nos fermes, nos craintes, nos espérances à l'égard des Nobles, nous étions vraiment *libres* !

Non, Monsieur le Comte ; nous ne sommes pas libres, du moins, dans la totalité : nous sommes forcés de distinguer dans notre Ordre deux classes ; l'une réellement indépendante DE VOUS par sa fortune ou par son caractere ; l'autre encore dans votre servage, par ses intérêts & ses places ; & c'est à raison de ces intérêts que nous sommes forcés à regret d'étendre la précaution des exclusions à des hommes qui d'ailleurs sont nos freres, & en qui nous reconnoissons un intérêt personnel qui les rapproche du nôtre ; ce sont des esclaves d'Alger que nous voulons délivrer, mais que nous sommes contraints de canonner afin de réduire le Corsaire.

Cette loi des exclusions qui vous tient tant au cœur, & que j'ai posée dans une note, ne seroit-elle point la cause de votre humeur ?

En seconde condition, j'ai dit que les *Provinces devoient avoir un nombre égal de députés, sans égard à leur tribut ou à leur population ;* & pour réponse vous me citez l'opinion de M. Necker. Mais, M. le Comte, vous qui êtes fort en ces matieres, pourquoi n'avoir pas discuté à fond le droit de représentation? 1° à raison de la personne; 2° à raison de la propriété, c'est-à-dire de l'intérêt à la chose publique ? Pourquoi ne m'avoir pas réfuté ; moi qui le mérite ici ?

Quand j'ai dit que le nombre des Députés devoit être égal pour chaque Province indistinctement, c'étoit relativement à un état abusif dans lequel il pourroit se faire que des Provinces privilégiées se liguassent comme des individus contre les Provinces qui ne le sont pas. Mais, dans le droit, la représentation doit être relative à la population & non à l'impôt, parce que l'intérêt de l'existence marche avant celui de la propriété ; & me voilà redressé.

J'ai dit que le Tiers-Etat devoit avoir un nombre de Députés égal à ceux de la Noblesse & du Clergé réunis.

Vous n'osez me contredire à découvert; mais vous réservez aux Etats-généraux *la faculté de réduire le nombre excédant la juste proportion* : & qui décidera de cette *juste* proportion ? Encore les Etats-généraux. Est-ce là un raisonnement logique ?

Vous trouvez, personnellement, très-juste qu'on nous compte pour moitié ; & vous permettriez que l'on

nous *réduisêt* comme en 1576 & 1614 ! & vous dites haïr la féodalité ? M. le Comte, vous avez beau faire : vous êtes toujours Gentilhomme.

« Mais eſt-il au pouvoir des Notables, eſt-il une » puiſſance autre que les Etats-généraux eux-mêmes » capables de régler avant leur tenue, que les voix ſe » prendront par tête & non par ordre ? »

Oui ; *l'opinion publique* déja manifeſtée par les Aſſemblées & les arrêtés d'une foule de villes & de paroiſſes, par l'exemple du Dauphiné, par des écrits nombreux & ſolides ; *l'opinion publique* qui, dans ce moment, a fait revenir en partie le Parlement de Paris d'une erreur, & qui menace les Notables de les flétrir, ſi ce qu'on dit d'eux ſe réaliſe.

Quand j'y penſe, je ſuis tenté de ſouhaiter que ces Notables contre qui vous avez tant proteſté d'avance, nous donnent votre forme chérie de 1614 : il ſera bien plaiſant de vous voir chanter la palinodie ſur leur compte, & les louer comme bons freres, quand vous les avez cru des *Fauteurs* du Peuple. Nous autres qui avions eu la ſimplicité de les croire tous des Philoſophes, nous en retirerons cette vérité, que les hommes nobles, du moins le plus grand nombre, ne peuvent ſe départir de leurs préjugés, & qu'ils ne conſentiront à devenir juſtes que quand nous les y aurons forcés. Et en effet, je conçois que, pour ſe mettre au-deſſus de tant d'intérêts d'argent & de vanité, il faut une force d'ame non vulgaire. Auſſi voyons-nous que dans votre ordre les hommes qui tiennent le parti du Peuple, ſont conſtamment les plus diſtingués par leurs lumieres & par leurs talens ; tandis que par inverſe les plus entê-

tés ſont ces Gentilshommes campagnards, qui ne connoiſſent que leur blazon & leurs droit de chaſſe; ou ces ennoblis de date fraîche, qui, rougiſſant devant leur conſcience de leur apoſtaſie, nous haïſſent de la haine des traîtres.

« En prenant les voix par Ordre, chaque « Ordre doit avoir la négative ; c'eſt ainſi qu'en » Bretagne, en matiere d'impôts à conſentir, & dans » tous les objets importans, la majorité de deux Ordres » contre un n'emporte pas la délibération. La négative » d'un ſeul Ordre arrête tout. » .....

Préciſément voilà le vice. Vous citez la Bretagne en exemple ; allez voir comme elle s'en trouve ; & liſez les arrêtés de toutes les Villes, mais ſur-tout de Nantes & de St. Malo.

Vous citez enſuite l'Angleterre où le Roi, les Pairs & les Communes ſont trois pouvoirs ayant chacun puiſſance négative. Mais ſi l'Angleterre fait des fautes, c'eſt une raiſon de nous en garder. La belle conſtitution où un ſeul homme tient en balance tout un Peuple! Auſſi voyez le miniſtere de Lord North, & la ſciſſion de l'Amérique.

« Suppoſons qu'on délibere ſur un impôt ou » ſur les intérêts du Tiers, & que le Clergé & » la Nobleſſe conſentent; le Tiers ſe ſauve lui-même » par la négative, ſi on opine par ordre. »

Suppoſons le contraire; & que l'on délibere ſur la réforme des priviléges abuſifs du Clergé ou de la Nobleſſe; chacun d'eux ſe ſauvera auſſi; & voilà où vous viſez.

Avec ce régimenous ſerons une nuance de laconſtitution de Pologne ; & deux *ordres pygmées* que l'on ap-

pelle *Clergé & Nobleſſe*, enchaîneront chacun ſéparément, *le coloſſe immenſe du peuple.*

» Si l'on opine ſéparément, la voix prépondérante du » Préſident, qui ſera toujours Eccléſiaſtique ou Noble, » fera l'arrêt contre l'unanimité du Tiers.

Donc la vénalité conſtante de la Nobleſſe & du Clergé, eſt une hypotheſe néceſſaire que nous ne devons jamais perdre de vue : donc ces deux ordres ſont nos ennemis nés ; donc il nous faut une repréſentation de plus de moitié ; donc même, en délibérant par *ordre*, ſi nous prenons des Nobles pour Députés, *nous ſommes trahis.* Mais je gliſſe ſur cette difficulté qui va reparoître.

Je paſſe auſſi légérement votre note du nombre Ternaire, qui tend à nous prouver que nous devons avoir trois Ordres politiques, parce qu'un triangle a trois cornes. N'auriez-vous point fait votre Logique ſous Caglioſtro?

Je gliſſe auſſi ſur votre perſifflage de mes formations d'aſſemblées, où vous appellez les dégrés progreſſifs de municipalité des *grands Peres & des grands Meres.* Ce n'eſt pas la ſeule fois que vous avez le ton de l'Archevêque. [1] Mais encore faudroit-il que la plaiſanterie fût piquante!

Après avoir formé mes divers dégrés d'aſſemblées, arrivé au plus élevé, à celui de la Province, j'ai dit que là ſeulement on auroit égard à la diſtinction des ordres, & que l'on choiſiroit un quart de Nobles, un quart d'Eccléſiaſtiques & moitié de Roturiers, avec

(1) Voyez la Comédie.

la permiſſion de délibérer en quelques cas par ordre. J'accordois là ce que vous demandez : mais votre perſécution eſt telle, qu'au lieu de m'approuver, vous obſervez que je me contredis, parceque dans les autres formations j'ai poſé le délibéré par têtes.

Oui, je me ſuis contredit, & vous avez bien raiſon de me cenſurer; je me cenſure bien plus amérement moi-même : mais heureuſement il eſt encore tems de me redreſſer : il eſt encore tems de réparer ma faute, & puiſque je reparois devant ce peuple que j'ai harangué je me rétracte en ſa préſence.

Angevins, mes Concitoyens ! Laboureurs, Artiſans, Négocians, Hommes laborieux de toute profeſſion, qui compoſez la claſſe du peuple, où j'ai l'honneur d'être né, je le confeſſe devant vous, en voulant vous inſtruire de vos droits, je me ſuis trompé. D'abord guidé par ma conſcience, j'avois ſaiſi la vérité. Elle m'inſpiroit, quand dans la formation des moindres aſſemblées j'excluois toute diſtinction d'ordres, & traitois tous les rangs avec la ſainte égalité de la NATURE.

Mais homme foible & lâche ! parvenu aux derniers dégrés, j'ai trahi par une fauſſe prudence vos intérêts & mon ſentiment. J'ai abaiſſé la tête devant l'orgueil des dignités; j'ai légitimé les uſurpations de vos ennemis, & je vous ai donné pour légiſlateurs vos anciens tyrans. J'ai conſenti que deux petites factions traitaſſent de pair avec vous; j'ai comparé une grande Nation à deux petites hordes; & j'ai mis deux poignées d'herbes ſtériles en balance, avec la ſomptueuſe gerbe d'un *peuple*. Hâtez-vous de prévenir les effets de mon imprudence;

prudence ; & puiſque, par l'heureux délai de leur réſiſtance, vous n'avez point encore traité, apprenez à connoître mieux vos droits & vos intérêts.

Sachez donc, ô Concitoyens ! que tous les hommes, quelle que ſoit leur claſſe & leur condition, depuis celui qui rampe ſous le chaume juſqu'à celui qui eſt aſſis ſur le trône ; que tous les hommes, dis-je, naiſſent égaux !

Qu'en leur donnant à tous les mêmes ſens, les mêmes facultés, la *puiſſance ſupérieure* qui les forma, leur donna les mêmes droits à la vie, à ſes bienfaits, aux fruits de la terre, à ceux de leur travail, qui deviennent leur propriété ;

Que doués tous de moyens ſuffiſans à remplir leurs vrais beſoins, ils ſont eſſentiellement indépendans les uns des autres, primordialement libres, & que nul n'a le droit d'aſſervir la perſonne ou la volonté d'un autre.

Mais parce que réduits chacun à nous-mêmes, nous ſerions foibles & dénués, les hommes ſe ſont réunis en ſociété pour s'entr'aider, s'entredéfendre, pour alléger par des ſervices mutuels la ſomme de leurs calamités, & accroître par des échanges celle de leurs jouiſſances.

Ainſi la *ſociété* eſt un *contrat* qui poſe des *droits* & des *engagemens réciproques* ; l'équilibre de leur balance conſtitue la *juſtice* ; & toutes les fois que cet équilibre n'exiſte plus, le contrat ſocial eſt dénaturé.

Or, parce que l'entretien d'une ſociété quelconque exige des dépenſes communes, chaque membre eſt obligé d'y contribuer ; & c'eſt cette *contribution* que

l'on nomme improprement un *impôt* ; & la mesure de cette *contribution* générale doit être celle des *vrais* besoins de la société ; & sa proportion, relativement à chaque membre, doit être celle de ses facultés ; parce qu'il est de stricte justice que les charges d'un contrat soient en raison des avantages.

Et parce que des circonstances fâcheuses ont rendu aujourd'hui chez nous la contribution générale insuffisante, il est devenu nécessaire, ô citoyens ! de vous consulter & de vous rassembler comme une famille qui avise aux moyens de rétablir sa fortune dérangée par ses chefs.

Et parce qu'il est impossible de vous rassembler tous, il est nécessaire que vous nommiez des fondés de procuration qui soient vos Représentans, vos Députés ; & ce sera la réunion de ces Députés qui formera les Etats-Généraux.

Et ces Députés vont devenir les arbitres de votre sort, & ils décideront de vos libertés, de vos propriétés.

Songez donc quel haut intérêt vous avez à faire de bons choix. N'élisez que des hommes integres, incorruptibles, & tâchez de réunir les talens à la probité.

N'élisez que des hommes qui ayent les mêmes intérêts que vous, c'est-à-dire, des Roturiers comme vous, & donnez-leur pour mot du guet,

Le Tiers-Etat, au moins pour la moitié.

Délibérer par tête & non par ordres :

Et le président alternatif.

N'élisez point des Ennoblis, parce qu'ils sont des transfuges de votre ordre.

N'éliſez point de gens des Seigneurs, fermiers ou officiers, parce qu'ils dépendent de leurs maîtres.

N'éliſez point des Gentilshommes, parce qu'avec leurs exemptions d'impôts, & leurs priviléges de places, ils ont des intérêts abſolument contraires aux vôtres.

Mais ſur-tout n'éliſez point de grands Seigneurs, parce qu'ils ſont vos vrais oppreſſeurs.

Et ſi, pour vous ſéduire, ils vous diſent qu'ils ſe trouveroient *honorés*, ſachez que la flatterie eſt le langage des cours, que l'ingratitude en eſt le ſentiment, & que les Grands *ne ſe baiſſent que pour ramaſſer.*

Vous murmurez, Monſieur le Comte, & vous prétendez que je vous bleſſe; vous-même ne m'avez-vous pas offenſé?

Quand, pour éviter les troubles qui pourroient naître d'une compoſition illégale, telle par exemple que vous la demandez, j'ai conſeillé le calme d'eſprit & la patience; vous, noirciſſant mes intentions, vous vous êtes permis d'écrire (pag. 14.) : « Que peut-on dire de cette » ſolution, ſi ce n'eſt que l'Auteur veut approuver une » *ſeconde fois*, par un écrit public & ſaillant les opéra- » tions *quelconques* du Gouvernement »; & de peur qu'il reſtât de l'équivoque au lecteur, vous ajoutez [pag. 16], en paſſant à la Lettre d'un Baron Suiſſe : « Laiſſons donc l'Auteur que nous venons d'analyſer » pour lire le Citoyen libre, *ſans rapports* avec des » *Miniſtres paſſés* ou *préſens*, & avec tout ce qui peut » être *Miniſtériel.* »

Ainſi, pour parler clairement, je ſuis un homme mercenaire, un vil écrivain vendu ou à vendre. Si je ſuis vendu,

il doit vous être facile de le prouver, vous, Monſieur le Comte, qui avez mieux que des *relations* avec les Miniſtres; qui avez vu de près l'Archevêque, & qui uſez de pluſieurs phraſes de ſon ton. Ecrivez-lui, & à M. le Baron de B. & à M. le Comte de M., & demandez-leur s'ils entendirent jamais parler du premier écrit que vous citez, avant ſa publication. J'y ai conſeillé notre neutralité dans la guerre des Turcs: & qui oſeroit conſeiller la guerre ? J'ai traité les Turcs de *Barbares*; il n'y a que des Viſionnaires à le nier; & j'attends en paix le *Jugement dernier* dont on m'a menacé. Quant au Journaliſte qui m'a invectivé, j'ai dû me taire devant un écrivain noté chez les gens de lettres pour ſa partialité & le mépris des bienſéances. Dans cette affaire, mon opinion a été celle de ma conſcience; & ſi je me trouve en erreur ſur des acceſſoires, le fonds ne m'a pas vraiment condamné.

Mais vous, Monſieur, qui me taxez de vénalité, pourquoi tarder de m'en convaincre? Pourquoi prendre l'air du myſtere, & me lancer des traits du ſein des ténebres? Développez au grand jour vos preuves; je vous en ſomme devant le public. Dites d'où vous tenez que je ſuis Secrétaire aux gages de M. le Comte de T--D., comme vous le répandez? Interrogez-le, & demandez-lui ſi jamais je le vis qu'une ſeule fois, au mois de Février, long-tems avant qu'il fût queſtion du 8 Mai.

Direz-vous que, n'ayant pu réaliſer ma vente, je la tiens en projet? A cette préſomption j'ai une réponſe très-ſimple.

Il eſt connu des Moraliſtes que la vénalité d'un

homme eſt en raiſon des beſoins qu'il ſe fait ; plus il lui faut d'argent, plus on a de moyens de le ſéduire. Or il eſt de fait, & j'en puis faire preuve, que depuis l'âge de dix-ſept ans où j'ai joui de mon revenu modique, j'ai conſtamment ſu tenir ma dépenſe au niveau de ma recette : je défie dans toute la France de me citer une dette, un abus de confiance, un tort fait à qui que ce ſoit. Vous, Monſieur, qui avez en revenu plus du double de mon capital, en pourriez-vous ſoutenir autant ?

Si un ennemi puiſſant vouloit vous ravir vos dignités, vos grades militaires, en un mot, votre *nobleſſe*, reſteriez-vous tranquille ? & moi, puis-je donc me taire quand vous tentez de m'enlever la mienne ? Car à nous autres Roturiers notre Nobleſſe eſt l'eſtime publique ; & nous y mettons le plus haut prix, parce qu'on ne l'obtient ni par faveur, ni par cabale, ni par intrigues ; parce qu'elle ſeule eſt la vraie *nobleſſe*, celle dont je fais ſerment de jamais rechercher ou accepter les titres, de peur que par une foibleſſe d'homme, je ne vinſſe à oublier l'original, quand je poſſéderois la copie.

Je ne vous ſuis plus dans votre analyſe, M. le Comte ; mais pour vous expliquer en paſſant la *force morte*, je vous dirai que c'eſt celle d'un payſan qui, perſécuté par un haut-Juſticier, ſe défend par des Mémoires ; & que *la force vivante* eſt celle d'un autre payſan qui, pouſſé à bout, prend ſon fuſil, & ſe fait juſtice.

Je n'inſiſte pas ſur *l'illégalité* de votre aſſemblée, que vous avouez en faiſant une diſtinction qui l'affirme.

Mais je dénonce au Public votre commiſſion pour ſes demarches contre la liberté de la preſſe. Cela ſeul condamne votre cauſe. On a tort quand on ne veut point entendre les raiſons de ſon adverſe.

A l'égard du prétendu Baron Suiſſe, une ſeule phraſe ſuffit à le déceler : lorſqu'il vous conſeille *d'abandonner les priviléges pécuniaires, pour conſerver & même accroître les honorifiques*, nous devinons un *noble François, même un homme de Cour*. Mais, M. le Comte, nous ne ſommes point dupes de ce déſintéreſſement. Nous ſavons que, par calcul fait, les Gentilshommes ont vu qu'en payant la *contribution*, ils ne faiſoient qu'un léger ſacrifice : par un autre calcul, nous avons trouvé que s'ils gardent leur excluſions honorifiques, nous n'avons rien gagné, parce qu'au moyen des emplois, places, penſions, bienfaits, &c... ils repomperont d'une main le double de ce qu'ils auront donné de l'autre. De bonne foi, M. le Comte, rechercheriez-vous avec tant d'ardeur, des places ſans appointement, des évêchés ſans revenu, des dignités ſans argent. Ce déſir eſt dans l'homme, & à votre place nous en ferions ſans doute autant; mais à la nôtre vous formeriez les mêmes plaintes; & vous diriez comme nous, avec juſtice, que tout privilége excluſif, quel qu'il ſoit, eſt une violation de la propriété, de la liberté du plus grand nombre en faveur du plus petit; & vous regarderiez comme les ennemis du peuple les hommes qui s'en arrogeroient le monopole. Ce n'eſt donc que lorſque vous y aurez complettement renoncé, qu'il nous ſera permis de vous regarder comme nos concitoyens, comme nos amis. Alors

convaincus de la vérité de votre désintéressement, nous saurons apprécier l'effort que coûte toujours le sacrifice des préjugés; & vous décernant la palme de la générosité, nous vous rendrons cette prérogative d'estime publique, que ni les richesses, ni les titres, n'ont le pouvoir de nous arracher. C'est avec l'espoir d'une si heureuse révolution que, substituant d'avance à un sentiment pénible, mais juste, un sentiment aussi vrai, mais plus doux, j'offre à votre personne, comme à votre rang, le respect avec lequel je vous prie de me croire,

Monsieur le Comte,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur
C-F. DE VOLNEY.